Challans Gois
Communauté

Les aides POUR L'HABITAT

challansgois.fr

Édito

Chers habitants
de Challans Gois Communauté,

Depuis 2021, le Guichet unique de l'habitat de Challans Gois Communauté est reconnu Espace Conseil France Rénov'. Il constitue la porte d'entrée unique pour connaître les aides et l'accompagnement dont vous pouvez bénéficier pour vos travaux et ce, quel que soit votre niveau de ressources.

Les aides techniques ou financières sont diverses selon votre projet : valorisation de locatif, rénovation énergétique, réhabilitation d'un logement indigne ou dégradé, travaux d'adaptation pour le maintien à domicile, installation de panneaux solaires, assainissement individuel...

D'autres dispositifs sont portés par Challans Gois Communauté pour l'accession à la propriété, le logement des jeunes ou des actifs et également pour les séniors et les personnes en situation de handicap.

Ce guide vous permet de découvrir le panel des aides existantes avant de contacter les équipes de la Communauté de communes qui pourront vous conseiller, vous accompagner et vous orienter gratuitement vers les solutions les plus personnalisées à votre situation et adaptées à votre projet.

Bonne lecture !

Alexandre HUVET
Président de
Challans Gois Communauté

Jean-Yves BILLON
Vice-président en charge de
l'Aménagement du territoire

Sommaire

J'accède à la propriété ____ 3
Je valorise mon locatif ____ 4
Je réalise des travaux d'économie d'énergie ____ 6
Je rénove mon logement dégradé ____ 7
J'adapte mon logement ____ 8
Je réhabilite un assainisssement autonome ____ 9
Conseils techniques ____ 10

Guide des aides à l'habitat | Directeur de publication : Alexandre HUVET. **Conception :** Challans Gois Communauté.
Impression : Noveprint. **Photos/illustrations :** Challans Gois Communauté, Adobe stock, Flaticon.

J'ACCÈDE À LA PROPRIÉTÉ

Aide en faveur de l'accession à la propriété

POUR QUI ?

Ménages accédant à la propriété sur une des 11 communes de Challans Gois Communauté.
Sous condition de ressources.

POUR QUOI ?

Acquisition et travaux d'amélioration énergétique d'un logement.

Travaux réalisés par des professionnels (fourniture et pose).

QUELLE AIDE ?

Aide de **1 500 €** de Challans Gois Communauté et de **1 500 €** du Conseil départemental de Vendée, soit **3 000 €** de subvention.

Cette aide est cumulable avec les subventions proposées pour la rénovation énergétique.
(page 6 de ce guide).

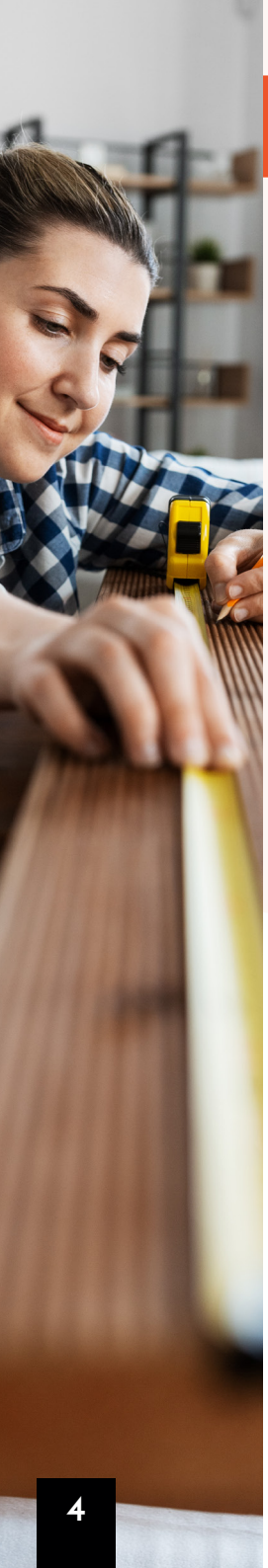

JE VALORISE

Aide à la rénovation des logements locatifs à l'année

POUR QUI ?

Propriétaires bailleurs privés.
Sans condition de revenus.

POUR QUOI ?

Rénovation d'un logement **de plus de 15 ans,** qui sera loué en **résidence principale.**
Travaux de rénovation globale, de rénovation énergétique, adaptation...

Travaux réalisés par des professionnels (fourniture et pose).

QUELLE AIDE ?

Aide de Challans Gois Communauté **jusqu'à 7 000 €,** cumulable avec les aides financières des partenaires (ANAH, Conseil départemental de la Vendée,...).

MON LOCATIF

Aide à la création de logements pour les jeunes, les actifs et les séniors

POUR QUI ?

Propriétaires bailleurs privés.
Sans condition de revenus.

POUR QUOI ?

1. Rénovation ou construction d'un logement destiné aux travailleurs saisonniers, apprentis et jeunes travailleurs.

2. Construction d'un hébergement ou aménagement d'un logement existant destiné aux séniors ou aux personnes en situation de handicap.

QUELLE AIDE ?

Aide de Challans Gois Communauté **jusqu'à 2 000 €,** en complément d'une subvention du Conseil départemental de Vendée.

Cette aide est cumulable avec les subventions proposées pour les propriétaires bailleurs.
(page 4 de ce guide).

JE RÉALISE DES TRAVAUX D'ÉCONOMIES D'ÉNERGIE DANS MON LOGEMENT

POUR QUI ?

Propriétaires occupant leur résidence principale.
Logement de plus de 15 ans.
Sur conditions spécifiques.

POUR QUOI ?

Travaux d'économie d'énergie d'ampleur : isolation, chauffage, menuiseries, ventilation, production d'eau chaude sanitaire.

Travaux réalisés par des professionnels RGE* (fourniture et pose).

*Reconnu Garant de l'Environnement

QUELLE AIDE ?

Aide de Challans Gois Communauté jusqu'à **6 000 €** cumulable avec les aides financières des partenaires (ANAH, Conseil départemental de la Vendée...).

JE RÉNOVE MON LOGEMENT DÉGRADÉ

POUR QUI ?

Propriétaires occupants

Sous conditions de ressources.

POUR QUOI ?

Travaux de rénovation globale d'un logement : électricité, toiture...

Travaux réalisés par des professionnels (fourniture et pose).

QUELLE AIDE ?

Aide de Challans Gois Communauté jusqu'à **7 000 €,** cumulable avec les aides financières des partenaires (ANAH, Conseil départemental de la Vendée...).

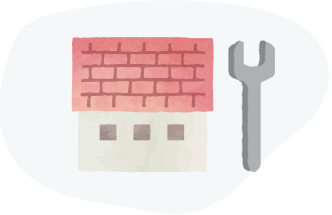

J'ADAPTE MON LOGEMENT

POUR QUI ?

Occupants de leur résidence principale (propriétaire ou locataire)

Sous conditions (ressources, âge ou reconnaissance handicap).

POUR QUOI ?

Travaux d'adaptation favorisant le maintien à domicile des personnes en perte d'autonomie : remplacement d'une baignoire par une douche adaptée, installation d'un monte-escalier, d'une rampe d'accès...

Travaux réalisés par des professionnels (fourniture et pose).

QUELLE AIDE ?

Aide de Challans Gois Communauté jusqu'à **1 000 €** cumulable avec les aides financières des partenaires (ANAH, Conseil départemental de la Vendée, Caisses de retraite...).

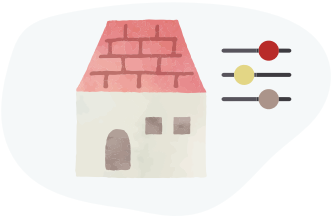

JE RÉHABILITE UN ASSAINISSEMENT AUTONOME

POUR QUI ?

Propriétaires d'habitation avec une installation d'assainissement autonome inférieure à 20 Équivalent Habitant, non conforme.

Date d'acquisition du logement avant 2011.

POUR QUOI ?

Financement des études (sol et filière) et des travaux de mise en conformité.

Travaux réalisés par des professionnels agréés.

QUELLE AIDE ?

Aide de Challans Gois Communauté jusqu'à **6 000 €** cumulable avec les aides financières des partenaires (ANAH, Caisses de retraite...).

Service d'assainissement
non collectif
02 51 93 56 73

CONSEILS TECHNIQUES

CAUE

CONSEIL D'ARCHITECTURE, D'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT

Vous avez un projet de construction, d'agrandissement ou de rénovation ?

L'architecte conseil du CAUE est indépendant et **vous accompagne gratuitement** dans les différentes étapes de **votre projet.**

Il a vocation à alimenter votre réflexion en vous proposant des pistes de recherche ou en vous aidant à redéfinir vos besoins avec plus de précision.

POURQUOI PRENDRE RENDEZ-VOUS POUR MON PROJET ?

- Réfléchir sur la composition d'ensemble de votre propriété en vue de l'obtention de votre permis de construire
- Réfléchir sur la bonne distribution de votre future habitation
- Tenir compte de l'intégration de votre projet dans le quartier
- Aider dans la conception du projet en lien avec les différentes démarches à effectuer

CAUE de la Vendée

06 10 49 43 11
02 51 37 44 95
olivier.lapeyre@caue85.com

ADILE

AGENCE DÉPARTEMENTALE D'INFORMATION SUR LE LOGEMENT ET L'ÉNERGIE

Les conseillers de l'ADILE apportent une information **gratuite, neutre et complète** sur tous les aspects juridiques, financiers et fiscaux touchant au logement et à l'urbanisme.

Cette information vous permet de mieux connaître **vos droits et vos obligations**, les solutions adaptées à votre cas particulier.
Vous serez ainsi en mesure de faire un choix éclairé et de mieux prendre en charge votre projet.

QUELLES INTERVENTIONS POSSIBLES ?

- Le droit de la location
- L'accession à la propriété, des contrats (compromis, VEFA, CCMI) à son financement
- La fiscalité immobilière
- La copropriété

ADILE de Vendée

02 51 44 78 78
adil85.org

PROJET SOLAIRE

Vous avez un projet d'installation de panneaux photovoltaïque ?

L'association d'énergies « Elise » propose des **permanences photovoltaïques gratuites et personnalisées**.

ELISE, assocation d'énergies
https://dialogwatt-iframe.mixeur.solutions

QUEL ACCOMPAGNEMENT ?

L'accompagnement prend la forme de deux permanences :

- Un premier rendez-vous physique ou téléphonique de 10 minutes pour évaluer le potentiel solaire de la toiture.
- Un deuxième rendez-vous physique de 50 minutes pour dimensionner le projet.

Ces organismes proposent des permanences régulières sur le territoire.

CONTACTEZ-LES POUR PRENDRE RENDEZ-VOUS !

Le Guichet unique de l'habitat de Challans Gois Communauté est à votre disposition pour toute demande d'information et de conseil.

Des permanences gratuites, ouvertes à tous se tiennent sur rendez-vous.

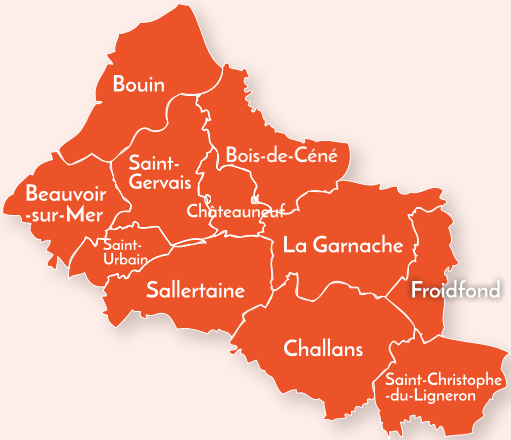

Guichet unique de l'habitat

Sur rendez-vous le mardi, le jeudi et le vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h (fermé le lundi et le mercredi)

02 51 93 29 33

guichethabitat@challansgois.fr
francerenov@challansgois.fr

Pour nous contacter, complétez le formulaire en scannant le QR code ici !

Vous serez recontacté(e) dans un délai de 72 heures

SYDEV – Traçons la voie de l'énergie vendéenne
VENDÉE LE DÉPARTEMENT
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE – Liberté Égalité Fraternité
85 Vendée c|a.u.e – Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement
CEE – Les certificats d'économies d'énergie
France Rénov' – Le service public pour mieux rénover mon habitat
Agence nationale de l'habitat – Anah
adile – Agence Départementale d'Information sur le Logement et l'Énergie de la Vendée

SERVICE HABITAT

16, rue du Parc de Pont-Habert - CS 50337- 85300 SALLERTAINE

02 51 93 29 33 - guichethabitat@challansgois.fr

francerenov@challansgois.fr

Challans Gois Communauté